



la fête  
des  
voisins  
Immeubles en fête



**ET MAINTENANT LE LOGEMENT SOCIAL DOIT  
REDEVENIR UNE PRIORITÉ NATIONALE**

06

**A VOTRE SERVICE  
UNE RÉGIE OUVRIÈRE**  
À quoi ça sert ?

10

**MODE D'EMPLOI  
JOLIOT III**

Une rénovation qui avance  
à bon rythme...



## L'ESPACE CHEVREUL: LE LIEU DE TOUS VOS ÉVÉNEMENTS



SÉMINAIRES ► CONGRÈS ► COLLOQUES ► RÉUNIONS DE TRAVAIL  
COCKTAILS ► RÉCEPTIONS

Un espace modulable au service des **entreprises**  
comme des **particuliers**.

Près de **2500 m<sup>2</sup>** de surface disponible :

- une grande salle de **1400 m<sup>2</sup>**
- quatre petites salles de **125, 115 et 80 m<sup>2</sup>**

Chacune dispose d'un office  
pour préparer cocktails ou repas.

INFRACOM : 01 44 17 10 10

Espace  
**Chevreul**

97 à 109, avenue de la Liberté  
92000 NANTERRE

CONTACT

**01 47 25 92 36**

[chevreul@semna.fr](mailto:chevreul@semna.fr)

**semna**

Au cœur de notre métier, la ville.



▼ Terrasse 11



▲ Sainte Geneviève

## EN VUE

### Un écomusée au Petit-Nanterre

**D**ans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain et Social (PRUS) du quartier du Petit-Nanterre et de l'action « Mémoires de quartier » animée par de nombreux acteurs associatifs et communaux, la ville de Nanterre a mis en place une résidence d'artistes pour la conception d'un écomusée artistique.

Le projet d'écomusée artistique temporaire du Petit-Nanterre a pour objectif de mettre en valeur la mémoire matérielle et immatérielle des habitants du quartier, les œuvres inspirées par ce territoire ainsi que les actions de créations en cours par les associations du quartier.

La compagnie Le Sablier, une équipe pluridisciplinaire expérimentée, réunissant un directeur artistique-metteur en scène, un comédien, deux architectes plasticiens scénographes, un auteur, des plasticiens du son et de la vidéo seront là pour accompagner ce projet.

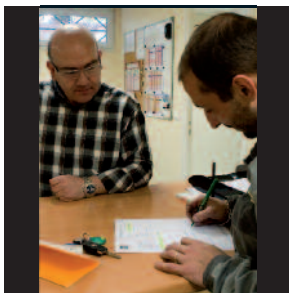
La résidence de travail de l'équipe, la fabrique du projet et l'écomusée artistique temporaire sont abrités dans l'appartement témoin, le local du bâtiment les Glycines, rue de l'Agriculture au Petit Nanterre.

Vous pouvez les rencontrer dès le mois de juillet, il suffit de pousser la porte...

**2 allée des Glycines rue de l'agriculture**



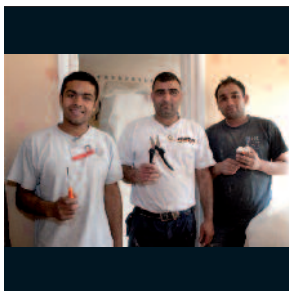
# N°32



# 06

### À votre service UNE RÉGIE OUVRIÈRE

Ça sert à quoi ?

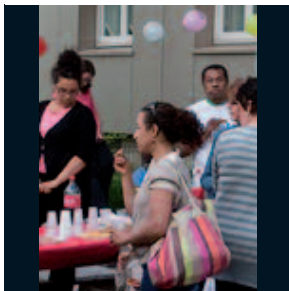


# 10

### Mode d'emploi

#### JOLIOT III

Une rénovation qui avance à bon rythme...

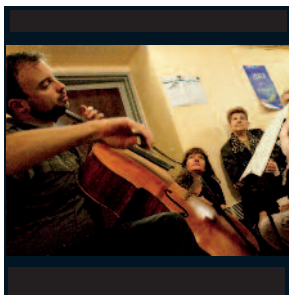


# 18

### Parenthèse

#### FÊTE DES VOISINS

Des moments de convivialité...



# 20

### Parenthèse

#### 3ÈME FESTIVAL DE CONCERTS DE PALIERS (ET D'IMMEUBLES)

Une initiative de Maison de la musique de Nanterre et l'Office municipal HLM

Bulletin de l'OMHLM de la ville de Nanterre • N° ISSN 125-5622 • 93, avenue Joliot-Curie 92000 Nanterre

Tél. : 01 47 25 66 66 • Fax 01 47 21 77 70 • E.mail : siege@ophlm-nanterre.fr

**Directeur de la publication** : Pierre-Hugues Lortéac'h • **Rédacteur en chef** : Gilbert Loriguet • **Rédacteur en chef Adjoint**: Sonia Marcelle • **Maquette** : Guy Chaillou

**Photographies** : Olivier Perrot • **Publicité** : HSP Tél. : 01 55 69 31 00 • **Imprimerie** : L.N.I. Gennevilliers 92635 CEDEX

**Tirage** : 11 000 exemplaires • **Distribution gratuite.**



## Éditorial

**L**es Français par leurs votes de l'élection présidentielle et de l'élection législative ont décidé de mettre un coup d'arrêt au processus de dégradation de la situation économique et sociale de notre pays menée par le Gouvernement SARKOZY pendant cinq ans.

*Ils ont décidé de donner une autre orientation à notre pays, incarnée par les forces de Gauche et un grand espoir est né dans la grande majorité de la population.*

*Une volonté claire s'est ainsi manifestée pour que soient pris à bras-le-corps les problèmes de l'emploi, de l'éducation et de la formation, du logement, du pouvoir d'achat.*

*Pour notre ville et notre office, nous serons particulièrement attentifs sur l'engagement pour le logement social. Nous sommes en capacité de construire plus de 150 logements sociaux par an et, malheureusement, l'obtention des financements demeure un combat sur chaque programme.*

*J'appelle les locataires à se mobiliser avec leurs amicales pour qu'une politique du droit au logement de qualité pour tous voie le jour avec une augmentation sensible des aides à la pierre, une revalorisation de l'APL et un renforcement de la loi SRU en passant de 20 % à 30 % le taux de logements sociaux dans toutes les villes de l'Île de France avec des pénalités dissuasives pour les villes hors-la-loi.*

*La détermination de tous est un facteur de réussite pour les changements attendus pour le logement social comme pour les autres grands sujets de préoccupation des Français.*

*Pour atteindre ces objectifs, la belle réélection de Jacqueline Fraysse à l'Assemblée Nationale (59,14 %) dont je me réjouis, constitue un atout précieux pour les nanterriens. Elle sera demain comme hier à leurs côtés.*

**Marie-Claude Garel**  
Présidente de l'Office  
Conseillère municipale déléguée  
Conseillère générale des Hauts-de-Seine



---

## UNE RÉGIE OUVRIÈRE

---

“  
À quoi  
ça sert ?  
”

**D**ix mille quatre cents logements, répartis dans des dizaines de résidences, cela veut dire un important et permanent effort d'entretien qui se traduit, selon la nature des problèmes posés, par des « grands travaux » comme des ravalements de façades, la remise en peinture de cages d'escaliers, le remplacement de fenêtres ou la modernisation de l'installation électrique des appartements d'un groupe d'immeubles, ou par une multitude de « petits travaux » au quotidien.





Les régies ouvrières interviennent sur les éléments fonctionnels des appartements ou des parties communes des résidences : remplacement des équipements sanitaires lorsque c'est nécessaire, après le départ des locataires, elles peuvent intervenir sur les installations électriques, la menuiserie, la serrurerie, les agents d'entretien effectuent les décapages, les ouvriers professionnels font face à des situations d'urgence comme des fuites d'eau ou des serrures bloquées avec les locataires à l'intérieur des appartements par exemple.

Les remplacements de sols ou de papiers

peints après la sortie des locataires et seulement si l'état général de l'appartement l'exige, sont effectués par des sociétés extérieures. Les régies n'interviennent pas sur les demandes qui relèvent du domaine locatif.

Rappelons ce que dit la loi : (article 1720 du Code Civil) « le bailleur est tenu de délivrer la chose en bon état de toute espèce ». Ce qui est le cas à l'Office lorsqu'un appartement est mis en location : « il doit y faire, pendant la durée du bail, toutes les réparations qui peuvent devenir nécessaires autres que locatives ». Ce qui exclut tout ce qui doit être normalement entretenu par le locataire : sols, murs, plafonds,

Les premiers sont ceux que le Conseil Central de Concertation Locative propose de réaliser chaque année dans le cadre du Budget de l'Office et de l'aide municipale, effectués par des sociétés extérieures missionnées par l'Office.

Les autres, ceux du quotidien, sont assurés par les régies ouvrières qui existent dans chaque antenne de l'Office.

C'est l'activité de ces régies ouvrières que « Cité-mag » a choisi de présenter dans ce numéro.

## Comment est composée une régie ouvrière ?

D'ouvriers professionnels appartenant à divers corps de métiers, d'agents d'entretien. Quelles sont ses missions ?



# A votre service

équipements divers, etc...

## Comment sont réparties les régies de l'Office ?

Il en existe une par antenne (Petit-Nanterre, Mont-Valérien, Centre et Parc) donc quatre sur le patrimoine. La plus grande, basée au siège de l'Office, avenue Joliot-Curie, rayonne sur l'antenne du Centre, qui concerne six secteurs géographiques de l'Office : Université, Joliot-Curie, Centre ville, Champs Pierreux, Chemin de l'Île, Ste Geneviève\*.

## Comment intervient une régie dans un appartement ?

Ce sont les techniciens responsables de secteurs ou les chefs d'antenne qui demandent à la régie d'intervenir chez un locataire, en général à la demande de ce dernier, qui a inscrit une réclamation sur le cahier prévu à cet effet chez son gardien. Rendez-vous est pris avec le locataire qui fait en sorte de laisser sa clef chez le gardien ou d'être présent.

**En 2011, les quatre régies ont effectué 4 322 interventions**



## chez les locataires et dans les parties communes des résidences de l'Office.

Dans de nombreux organismes HLM aujourd'hui, qu'ils soient privés ou publics, on a supprimé les régies ouvrières pour confier leurs missions à des sociétés privées. Les différents Président(e)s qui se sont succédé ont toujours attaché une grande importance à l'existence et au maintien des régies ouvrières à l'Office municipal de Nanterre, estimant qu'elles permettent une grande réactivité d'intervention chez les locatari-





res à un prix raisonnable et que la connaissance du patrimoine et de ses locataires par les ouvriers représente un lien précieux de proximité entre les services publics et leurs usagers.

**\* la régie du centre est sous la responsabilité de Christian LIEVIN et de son adjoint Jean-François CAMPOS. Chaque régie d'antenne est sous la responsabilité du chef d'antenne.**





## UNE RÉNOVATION QUI AVANCE À BON RYTHME



**C'**est la dernière grande modernisation de l'électricité des logements que l'Office réalisera dans une résidence mise en location à la fin des années 60 (+ de 400 logements). En effet, si cette installation électrique était conforme aux normes de construction, comme l'exige la loi, elle ne satisfaisait plus aux besoins engendrés par l'équipement en électroménager et nouvelles technologies des familles.

La décennie 90 a été celle des grandes réhabilitations (Champ aux Melles, Zilina, Paul Morin, Lorilleux, Komarov, bâtiment A, avenue Joliot-Curie...)

Un point commun à toutes : la concertation avec les associations de locataires avec un double objectif : une équité entre toutes les résidences en matière d'amélioration et une répercussion la plus faible possible sur la quittance, en obtenant le déblocage d'un maximum d'ai-

des financières de l'Etat (en constante diminution pour en arriver à leur disparition en 2009).

Le changement de majorité gouvernementale et législative, apportera, nous l'espérons de

bonnes nouvelles pour le logement social tellement mis à mal ces dernières années...

L'isolation thermique en façade a concerné la totalité des résidences citées plus haut, également le changement des fenêtres à Lorilleux ou au Champ aux Melles, certaines suppressions ou restructurations des sous-sols ou des halls d'entrée à Fontenelles Nord.

Tout n'a donc pas pu être réalisé et surtout financé par le canal « réhabilitation ». L'Office sur ses fonds propres et grâce à l'aide exceptionnelle accordée par la Municipalité, a pu programmer sur plusieurs années et sans augmentation spécifique de la quittance de grands travaux : électricité à Zilina, Champ aux Melles, restructuration complète des halls du bâtiment A avenue Joliot-Curie et de Komarov, achevant en quelque sorte la réhabilitation proprement dite.

D'autres grandes améliorations ont été financées de la même façon comme par exemple la modernisation de l'installation de l'électricité dans les logements à Wallon, Amandiers, les fenêtres PVC double-vitrage à Joliot-Curie III.

Revenons à notre chantier commencé au





printemps et qui devrait, si tout va bien, se terminer au début de l'automne, avec les derniers rendez-vous pris par les chefs d'équipe des deux sociétés missionnées par l'Office dans le cadre d'un appel d'offres, SODELECT pour les tours 91 avenue Joliot-Curie et 160 rue de Courbevoie, EDEN pour l'allée Politzer et rue du 8 mai 1945.



**L'équipe de Cité-Mag a suivi une journée « ordinaire » d'une équipe d'électriciens, très organisée, chez quelques locataires qui ont bien voulu nous accueillir dans leur logement en travaux et nous donner leurs premières impressions qui sont, il faut le reconnaître plutôt bonnes.**

**Monsieur ARIF,  
160 rue de Courbevoie.**

« Evidemment, nous sommes satisfaits que l'électricité soit modernisée. Il y a les désagréments incontournables : le bruit des travaux chez les voisins, la poussière, le ménage qui nous attend... Cela dit, rien à dire sur l'équipe d'électriciens, ils sont arrivés à l'heure prévue et termineront dans l'après-midi.



**Madame GABRIEL,  
91 avenue Joliot-Curie.**

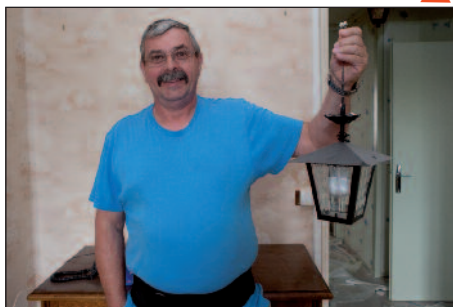
« Je suis en congés, alors ça tombe plutôt bien... l'équipe avance vite et bien. Je m'attends à faire le ménage en plusieurs fois car il y

a vraiment beaucoup de poussière. J'ai d'ailleurs fait garder mon bébé pour lui éviter cette atmosphère ».



**Monsieur IHLER,  
allée Politzer.**

« Je suis plombier à la retraite. Je peux vous dire que je sais ce que c'est un chantier. Rien à dire sur l'efficacité de l'équipe. Normalement, si tout va bien, elle devrait avoir terminé en fin d'après-midi. Je suis bricoleur alors j'avais ajouté des prises notamment dans la cuisine, fait passer un câble téléphone dans une des chambres. Les prises supplémentaires installées dans la cuisine vont nous permettre de ne pas sans arrêt brancher, débrancher certains appareils... »



**Madame LEGRAS,  
160 rue de Courbevoie**

« J'ai d'abord visité le logement témoin, puis Monsieur Nacer un des chefs du chantier a fait le tour de mon deux pièces, j'ai signé le plan où l'emplacement des prises était indiqué, j'ai

pris rendez-vous pour le mercredi suivant. L'équipe, composée de 5 personnes, est arrivée comme prévu à 8 heures. Tout en mettant aux normes actuelles, il a été tenu compte des améliorations que j'avais apportées il y a quelques années dans ma cuisine, notamment. Evidemment, il y a le ménage à faire, le grand ménage de printemps. Au mois de mai, c'est de circonstance, non ? »



## Et du côté des électriciens ?

**Monsieur Baggi** « J'ai déjà travaillé sur d'autres chantiers en milieu habité à Nanterre. Il n'y a pas de problème avec les locataires car nous avons pris rendez-vous et il ont donc préparé les lieux ».

Nous avons rencontré **Amédée MATHIAS** de la société EDEN et **Jean-Marc ROSINE** de SODELECT

**Jean-Marc ROSINE** : « Je viens de faire le point avec Monsieur **NACER**, un des chefs d'équipe. Nous avons des rendez-vous planifiés jusqu'à mi-juin. A la tour 91, il reste cinq locataires avec qui nous n'avons eu aucun contact et quatre au 160. A raison de deux équipes qui réalisent chacune un logement par jour, nous espérons pouvoir terminer le chantier fin juin ».

**Amédée MATHIAS** : « nous sommes à plus de 50% de logements réalisés et des rendez-vous sont déjà fixés pour septembre. Nous espérons donc finir complètement le chantier fin septembre ».



## Les travaux comportent :

La dépose des installations existantes et neutralisation, le cas échéant, des rajouts des locataires.

La modernisation du tableau électrique, compris disjoncteur général du logement.

### Dans l'entrée :

- 1 prise de courant,
- 1 point lumineux,
- le tableau électrique

### Le couloir : (lorsqu'il y en a un):

- 1 ou 2 point lumineux

### Chambres :

- 3 prises de courant alimentées et réparties dans la pièces
- 1 prise TV et RJ45 (téléphone) pour chambre principale

### Salle de bains :

- 1 point lumineux en applique
- 1 prise de service (pour rasoir, sèche cheveux...)

### WC :

- 1 point lumineux en applique au dessus de la porte

### Cuisine :

- 1 point lumineux,
- 1 prise cuisson 32A,

- 1 lave-linge 20A,
- 1 lave-vaisselle 20A et une four 20A
- 6 prises de courant réparties dans la pièce, dont 4 sur plan de travail

### Salon :

- 2 prises commandées ou 1 point lumineux,
- 1 prise TV et 1 RJ45 (téléphone)

### Débarras :

- 1 point lumineux en applique
- 1 prise de courant



Un petit coup de chapeau aux deux gardiens du secteur, Messieurs **GHERBI** et **HENRY-AVENET**, sollicités bien des fois pour faciliter le bon déroulement des travaux, toujours avec le sourire !





*Vous pouvez visionner la vidéo sur le site internet :*

[www.omhlm-nanterre.fr](http://www.omhlm-nanterre.fr)

*à la rubrique « actualités ».*



## BRÈVES

### Transformation du centre commercial LECLERC

**L**e projet prévoit la création d'un parking sous-terrain de 333 places sur deux niveaux. Les livraisons se feront par la rue Gustave Courbet, les manoeuvres des poids lourds s'effectueront sur la parcelle privée et non plus sur le domaine public et seront totalement dissimulées à la vue des clients et des riverains (quais /réception totalement enterrés). Afin de permettre l'accès des camions à cette zone de livraison, le carrefour Vaillant Couturier/Courbet /Sergent sera complètement réaménagé. L'ensemble des entrées du parking (niveau -1 et niveau -2) se feront par la rue André Léo. Les sorties du niveau -1 se feront par cette même rue tandis que la sortie du niveau -2 se trouvera rue Gustave Courbet.

*La surface de vente sera portée à 3500 m2. Les bureaux seront situés à l'étage et le rez-de-chaussée comprendra une galerie marchande d'une douzaine de commerces, dans laquelle seront intégrés les commerces actuels tels que la pharmacie, le pressing ou la cafetería. Les réserves seront situées au sous-sol, en fond de parcelle.*

*L'installation de la structure provisoire a commencé en mai pour une ouverture à mi-juillet 2012, date de fermeture du magasin actuel. Le plus gros du chantier, à savoir les travaux de démolition et de terrassement, devraient être réalisés durant l'été pour occasionner le moins de gêne possible et bénéficier d'un climat propice.*



LE MAIRE RÉPOND À UNE TRIBUNE DE L'ADMINISTRATEUR CGL DE L'OFFICE

**D**ans le n° 30 de « Cité-mag », de février dernier, Hugo Ferraz, administrateur CGL représentant les locataires au Conseil d'administration de l'Office, dénonçait les conditions indignes dans lesquelles une famille vivait dans un hôtel insalubre de Nanterre. Il concluait ainsi sa tribune : « la Ville de Nanterre gère beaucoup de demandes de logement sur la ville. Elle construit beaucoup de logements sociaux, mais pas assez pour faire face aux demandes enregistrées. Or il s'avère que le seul et « unique » critère d'attribution des logements est le temps d'attente. En ce moment le délai d'attente pour un F4 est de quatre ans environ. Je pense que face à l'urgence il faut des critères autres capables de respecter la dignité humaine ». Le Maire a adressé à « Cité-mag » une réponse à cette tribune dont nous publions les extraits principaux :

« Cette tribune a retenu toute mon attention, et je tiens à y faire suite, en revenant à la fois sur cette situation particulière et sur les choix de gestion adoptés par notre municipalité dans un contexte de crise du logement.

Ceux-ci sont fondés sur un constat simple et implacable : alors que la mairie de Nanterre attribue, sur son contingent et sur le contingent préfectoral qu'elle gère, environ 200 logements sociaux chaque année, elle enregistre une demande croissante qui s'élève aujourd'hui à 3 400 dossiers.

Or, plusieurs centaines d'entre ces dossiers présentent des caractéristiques d'urgence, qu'il est dès lors impossible de hiérarchiser. Par ailleurs, si ces dossiers étaient systématiquement prioritaires dans les attributions, les jeunes Nanterriens souhaitant quitter le domicile parental, les personnes en situation de divorce ou les locataires du parc privé souhaitant accéder au logement social n'auraient plus aucun accès aux logements que nous gérons, ce qui ne serait pas non plus acceptable.

Dans ces circonstances, le choix d'adopter un critère unique, simple et transparent, celui



de l'ancienneté de la demande, permet de garantir aux Nanterriens un traitement juste et équitable de leur demande, ce qui nous semble essentiel dans un contexte aussi difficile.

Quant aux situations indignes et/ou d'urgence sociale, il revient à l'État, garant du droit au logement, de les prendre en charge, afin notamment que le poids de ces situations complexes ne pèse pas entièrement sur les communes les plus solidaires telles que la nôtre, acceptant d'accueillir sur leur territoire des structures d'hébergement et des logements sociaux.

Ainsi, dans le cas de la famille que vous évoquez, l'État manque à ses obligations en ne mobilisant pas de solution d'hébergement pour cette famille, alors qu'il l'a par ailleurs reconnue prioritaire sur ce plan. Toutefois, si je souhaite sincèrement qu'une proposition convenable puisse être rapidement faite à cette famille, je souhaite également que l'État mette à contribution pour ce faire l'ensemble des communes du département, et pas seulement Nanterre qui peine déjà à répondre aux demandes de ses habitants malgré ses efforts exceptionnels en la matière.

J'espère que ces éléments sauront vous convaincre de notre volonté de gérer le plus justement possible la situation de crise à laquelle nous devons faire face ».

**Patrick JARRY**  
Maire de Nanterre  
Conseiller général des Hauts-de-Seine.



## BRÈVES

### RÉFÉRENCE "LOCATAIRE"

LORSQUE VOUS AVEZ UNE DÉMARCHE À FAIRE AUPRÈS D'UN SERVICE DE L'OFFICE (PAR TÉLÉPHONE, PAR COURRIER, SUR PLACE), N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR DE VOTRE RÉFÉRENCE "LOCATAIRE" AFIN DE FACILITER LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE. ELLE EST SITUÉE EN HAUT À GAUCHE DE VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE ET DE VOTRE QUITTANCE

### INFO SUR L'INFO

COMME CHAQUE ANNÉE, IL N'Y AURA PAS DE BULLETIN MENSUEL EN JUILLET ET EN AOÛT. VOUS RETROUVerez L'INFO DE L'OFFICE DANS LE BULLETIN MENSUEL QUI SERA AGRAFÉ AVEC VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE DE SEPTEMBRE. L'ÉQUIPE DU SERVICE INFO/COM SOUHAITE UN BON ÉTÉ À TOUS.

### OUVERTURE DE L'OFFICE

COMME CHAQUE ANNÉE ÉGALEMENT EN JUILLET ET EN AOÛT, IL N'Y AURA PAS DE JOURNÉE CONTINUE. DONC L'OFFICE, LE JEUDI, NE SERA PLUS OUVERT AU PUBLIC ENTRE 12H00 & 13H15, ET SERA FERMÉ APRÈS 17H30 .

**Conseil local de Nanterre**  
66 rue des amandiers, 92000 NANTERRE  
Tél. 01 47 21 60 99 - Fax. 01 47 21 26 81  
Mail. [cnl-nanterre@orange.fr](mailto:cnl-nanterre@orange.fr)  
permanence sans rendez-vous  
1er et 3ème mardi de chaque mois de 18h à 19h30



### L'ACTION DE LA CNL BÉNÉFIQUE POUR LES LOCATAIRES : DOUBLEMENT DU PLAFOND DU LIVRET A ET FIN DU PRÉLÈVEMENT SUR LES ORGANISMES.

Le 31 mai, Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, a annoncé que le plafond des dépôts du livret A sera doublé et le prélèvement sur les organismes Hlm supprimé. La CNL soutient ces mesures positives en faveur du logement social et souhaite que cette dynamique perdure.

#### ● Le prélèvement sur les organismes Hlm

La ministre a annoncé la suppression du prélèvement de 245 millions d'euros par an sur 3 ans sur les organismes Hlm. La CNL se réjouit de cette mesure de justice sociale.

Dès l'adoption de cette sanction injuste qui faisait supporter financièrement aux familles le désengagement de l'État à travers l'augmentation de leur loyer, notre organisation a été le fer de lance de l'opposition, notamment au Congrès Hlm de Strasbourg de 2010.

#### ● Le plafonnement du livret A

La ministre a annoncé que le plafond des dépôts sur le livret A, actuellement de 15 300 euros, sera doublé. Cette mesure redonne enfin des moyens à la construction sociale.

**La CNL demande d'aller encore plus loin avec le retour à 100% de la collecte par la Caisse des Dépôts et Consignations.**

Ces deux mesures font partie des propositions que la CNL a transmises aux candidats lors de la campagne électorale. Elle les met à la disposition de la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, afin de poursuivre ce travail positif en faveur du logement social, et plus largement, du droit au logement pour tous.

**Pierre BERNIÈRE & Daniel ROUSSEAU**



### BLOQUER LES LOYERS À LA RELOCATION, C'EST BIEN ! ET LES AUTRES ?

La CGL se félicite du projet de blocage des loyers à la relocation dès la prochaine rentrée. Elle considère cette annonce comme une avancée vers une nouvelle politique des loyers. Cependant, encadrer les loyers à la relocation revient à reconnaître le niveau élevé des loyers dans les seules zones tendues et à agir sur les seules augmentations à venir.

Or les locataires, dont beaucoup sont dans une situation financière difficile, attendent aujourd'hui plus qu'un encadrement à la relocation dans certaines zones.

Ils demandent avec la CGL :

● Un blocage de tous les loyers, y compris ceux du secteur social pendant une durée d'un an

● Un état des lieux précis du niveau des loyers en France afin de dégager une moyenne par bassin d'habitat

● Une baisse des loyers qui dépassent la moyenne des loyers constatés dans chaque bassin d'habitat.

**La CGL invite Madame DUFLLOT à faire suivre le décret de blocage des loyers à La relocation d'autres Mesures portant sur La totalité des Loyers.**

**Ferrazhugo.c@gmail.com**  
**06 15 73 67 60**  
**OMHLM - À l'attention d'Hugo FERRAZ**  
**93 avenue Joliot-Curie**  
**92000 NANTERRE**

**Avoir un logement correspondant à sa situation et stable est nécessaire pour bien vivre. Or, les locations adéquates sont rarement accessibles...**

La loi Dalo du 5 mars 2007, l'hébergement d'urgence et l'accès au logement des personnes sans abris ou mal logées, pour s'appliquer manquait d'un stock supplémentaire de logements.

Pour augmenter la construction du logement social Cécile Duflot, la ministre de l'Égalité des territoires et du logement, a annoncé le 31 mai 2012 que le plafond des livrets A sera doublé et que la ponction de l'État sur la trésorerie de 800 organismes HLM sera supprimée.

Cependant, si l'objectif de mixité sociale ralentit la construction vraiment sociale, comme à Nanterre, les personnes n'ayant pas assez de revenus, les jeunes, les nouveaux ménages, les personnes en sur-occupation, devront aller loin pour se loger en perdant de ce fait leurs attaches sociales.

Les mutations de logements entre des locataires volontaires sont une solution idéale pour trouver un logement à sa taille et dans le quartier désiré. Les priorités entre les demandes seront déterminées selon un barème unique dont un modèle a été présenté en février au Conseil d'Administration de l'Office municipal HLM. La CLES a donné par écrit son avis à ce sujet.

**À la CLES, nous nous attachons à développer les prérogatives des locataires. C'est-à-dire s'informer sur les réglementations applicables et en discuter quand il le faut avec le bailleur.**

**Nous désirons aussi agir avec tous pour rendre agréable la vie de nos quartiers.**



**Amina JOURDAIN,**  
représentante CLES  
éluée des locataires.  
[amina.jourdain@sfr.fr](mailto:amina.jourdain@sfr.fr)

## UNIVERSITÉ

### DÉMOLITION DES 9 ET 11 ALLÉE DE BOURGOGNE ÇA SE PRÉCISE

**L'**opération qui consiste à faciliter au maximum la déconstruction à venir (démontage des fenêtres, volets, portes de placards, certaines cloisons...) a commencé mi-juin. Elle devrait se poursuivre au moins jusqu'à début juillet. Le grignotage des murs aura lieu dans la foulée (procédé identique à celui employé aux 2 et 4 allée de l'Île-de-France et Logis Transport).

En ce qui concerne les travaux de réhabilitation et de construction des maisons sur le toit, au point où en est le projet, les travaux pourraient démarrer au second semestre 2013. La sélection, par le biais d'une procédure d'appel d'offres, de l'entreprise de travaux publics et du cabinet d'architecture est en effet toujours en cours.

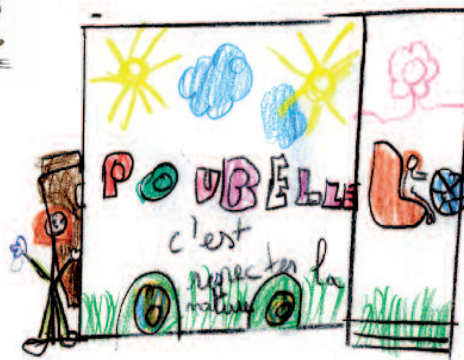
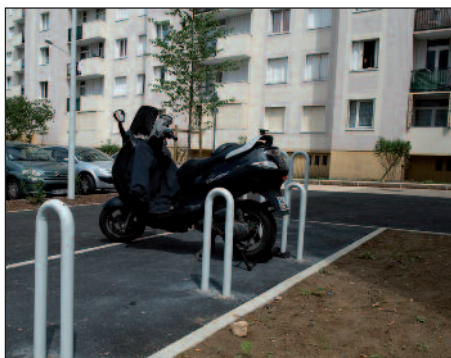
Le rythme des relogements des familles ne ralentit pas (142 familles relogées au moment où nous bouclons ce numéro).

Prochaine étape : la mise en location de la Terrasse 11, prévue courant septembre, où certaines familles des Provinces-Françaises devraient emménager.

## PETIT-NANTERRE

### RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES EXÉRIEURS. ÇA CONTINUE!

**D**es arceaux ont été installés allées des Iris et Jonquilles afin d'y garer les deux roues. Encore un effort pour que chacun prenne de bonnes habitudes...



## Ramassage des gros objets

- **Berthelot :** jeudi 26/07 - 30/08 & 27/09
- **Joliot-Curie & Amandiers :** vendredi 13/07 - samedi 11/08 et 15/09
- **Heudebert & Sainte Geneviève :** vendredi 06/07 et 03/08 & 7/09
- **Square, Cinémas, G. Péri, Castel Marly & Jules Gautier** mercredi 04/07 - 01/08 & 05/09
- **Zilina, Paul Morin & Guignons :** mardi 03/07 - 07/08 & 04/09
- **André Doucet, Grands Buissons, Moulin Noir :** jeudi 05/07 - 02/08 & 6/09
- **Greuze, Colombe & Étang :** mardi 17/07 - 21/08 & 18/09
- **Champ aux Melles, Carriers, Champs Pierreux, Fontaines & Abbé Hazard :** vend. 20/07 - 24/08 et 21/09
- **Petit Nanterre :** mardi 10/07 - 14/08 et 11/09
- **Provinces Françaises & Jeanne d'Arc :** mercredi 11/07 - 08/08 & 12/09
- **Damades, Source & Sabatier :** samedi 21/07 - 18/08 & 22/09
- **Félix Faure & 4 Chemins** vendredi 13/07 - samedi 11/08 et 15/09
- **Mont Valérien & Paul Vaillant-Couturier :** samedi 28/07 - 25/08 - 29/09
- **Lorilleux, Fontenelles & tours Aillaud :** mercredi 18/07 - 22/08 & 19/09
- **Parc Nord, Aragon & Opéra :** mardi 17/07 - 21/08 & 18/09

GRANDS TRAVAUX 2012

## BERTHELOT FAIT PEAU NEUVE

**S**i vous avez l'occasion de passer devant l'allée Claude Bernard, vous serez très certainement surpris par ce changement de look. Cet immeuble a en effet inauguré un début de programme de ravalement des façades de la cité Berthelot.

Le service technique de l'Office s'est adjoint les conseils d'un coloriste qui a su harmoniser de façon subtile des nuances de gris, réhaussées d'un rouge éclatant. Vous découvrez, ci-dessous, les maquettes des prochains immeubles concernés. A l'heure où nous bouclons ce numéro, les échafaudages ont été démontés sur une des façades de Claude Bernard. Prochaine étape : Jean-Pierre Timbaud.



▼ Maquette J.P. Timbaud



▼ Maquette Colonel Fabien



▼ Maquette Lucien Sampaix



DEMANDEZ LE PROGRAMME !

**CINÉMA DE PLEIN AIR  
NANTERRE ÉTÉ 2012**

**ESPLANADE  
CHARLES DE GAULLE**

**SAMEDI 24 AOÛT (21H00)**

**CHARLIE ET LA CHOCOLATERIE**

de Tim Burton (2005)  
durée : 1h56



**C**harlie est un enfant issu d'une famille pauvre. Travaillant pour subvenir aux besoins des siens, il doit économiser chaque penny, et ne peut s'offrir les friandises dont raffolent les enfants de son âge. Pour obtenir son content de sucreries, il participe à un concours organisé par l'inquiétant Willy Wonka, le propriétaire de la fabrique de chocolat de la ville. Celui qui découvrira l'un des cinq tickets d'or que Wonka a caché dans les barres de chocolat de sa fabrication gagnera une vie de sucreries...

**En cas d'intempérie, la séance peut être reportée ou annulée. Se renseigner au 3992 le jour même.**



DES MOMENTS DE  
CONVIVIALITÉ...

## LA FÊTE DES VOISINS, ÉDITION 2012

LE PUZZLE...



On a encore fait assaut d'imagination dans plusieurs résidences de l'Office pour fêter dignement l'amitié entre voisins. Ici on pouvait goûter des plats indiens, là des plats libanais, ou encore des pizzas maison. De la musique, de la joie, des enfants qui courent entre les tables, un moment de rires et d'ambiance joyeuse où les soucis restent à la porte. Un moment où l'on casse l'image des HLM « cités-dortoirs » et où le respect et la tolérance sont à l'honneur. La fête des voisins 2012 est morte. Vive la fête des voisins 2013 !



UNE INITIATIVE DE MAISON DE LA MUSIQUE DE NANTERRE ET L'OFFICE MUNICIPAL HLM

## FESTIVAL DE CONCERTS DE PALIERS (ET D'IMMEUBLES) VERS LA 3<sup>ÈME</sup> EDITION – OCTOBRE 2012

**E**n octobre prochain, dans douze endroits du patrimoine de l'Office se déroulera la 3<sup>ème</sup> édition d'un événement qui a rencontré beaucoup de succès en 2010 et en 2011 : le Festival de concerts de paliers (et d'immeubles).

Rappelons le concept, qui est porté en commun par la Maison de la musique de Nanterre et l'Office : un ou deux musiciens professionnels souvent célèbres dans le monde de la musique classique vont à la rencontre de locataires d'un palier dans douze résidences de l'Office et donnent un concert de 45 minutes.

Les locataires sont invités à créer la convivialité des soirées en apportant de quoi partager après le concert un moment d'échanges et d'amitié.

Ils ont très bien assuré lors des deux premiers festivals !

Le programme était jusque-là composé de musique classique ancienne ou contemporaine, il pourrait évoluer cette année par la présentation de musiques du monde, de jazz ou de chants.

Dans tous les cas, les artistes qui se produisent sont des artistes de grande qualité et la reconnaissance du public est grande. Une particularité cette année, c'est la notion de concert d'immeuble.

Pourquoi cet ajout ?

Pour une raison simple : les deux festivals



prépondérants ont mis en évidence un fait incontournable : Les résidences dont les paliers peuvent recevoir les musiciens et leur publics sont un peu toujours les mêmes.

En effet, il faut un minimum d'espace et de confort pour que les musiciens puissent, s'exprimer et les locataires écouter confortablement et profiter ainsi des prestations musicales.

Il a donc été constaté que certaines résidences, anciennes ou récentes, ne possédaient pas de paliers assez grands pour assurer de bonnes conditions d'écoute.

C'est la raison pour laquelle, dans cer-

tains secteurs, comme le quartier Université La Maison de la musique et l'Office ont décidé de proposer un concert aux locataires de la cité des Provinces Françaises et de Berthelot dans une salle municipale proche.

